	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 11 MAI 2016
		<b>A.G. ET C.A. du 11 MAI 2016</b>	Date de diffusion 29 NOVEMBRE 2016

**REUNION QUALITEVET**  
MERCREDI 11 MAI 2016

**CONSEIL ADMINISTRATION QUALITEVET**

**DEBUT DE LA REUNION – 14 H 30**


<p><b><u>PRESENTS</u></b> Eric Guaguère – Jean François Rousselot – AFVAC Claire Scicluna – AVEF Jacques Guérin – Corinne Bisbarre – CNOV Gilles Bourdoiseau – VETAGROSUP Isabelle Chmitelin - ENVTOULOUSE</p>	<p>Christophe Brard – Jacqueline Bastien – SNGTV Laurent Perrin – SNVEL Claude Beata – ZOOPSY Julien Flori – SNVECO Louis Perrin – PROXIM</p>
--	---

**ABSENTS EXCUSES**

<p>Charles François Louf – Jean Yves Gauchot - AVEF Michel Baussier – Ghislaine Jançon - CNOV Samuel Boucher – SNVECO Jérôme Defachelles - QUALITEVET</p>	<p>Stéphane Martinot – Vanessa Neto – VETGROSUP Catherine Boivert – Pierre Sans - ENVTOULOUSE Sylvain Lapendry – PROXIM Benoit Assemat – FSVF</p>
---	---

**ABSENTS**

<b>Rédigé par</b>	<b>Validé par</b>	<b>Approuvé par</b>
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 11 MAI 2016
		<b>A.G. ET C.A. du 11 MAI 2016</b>	Date de diffusion 29 NOVEMBRE 2016

Pierre Buisson – SNVEL Dominique Buzoni-Gatel – Patrick Bourdeau – ONIRIS Patrick Perrin – SERVICE SANTE ARMEES Marc Verneuil – AFEP – ex MHOC	Nathalie Marlois – ZOOPSY Jean Michel Picard – Julien Faisnel – Caroline Corneau - DGAL François Gary – PHYLUM Catherine Roy – ALARA RISK
---	--

## **1- PRESENTATION ET FINALISATION DE LA DEMATERIALISATION DU GBPMV – LOUIS PERRIN – PROXIM**

**L'adresse du guide est : [gbpmv.fr](http://gbpmv.fr)**

Le site sera opérationnel le 1 er Juin 2016.

Un maximum de tests doit être fait avant cette date et toutes les erreurs repérées doivent remonter le plus rapidement possible. Un appel est lancé à l'assemblée afin que ses membres aillent découvrir et relire le guide pour faire remonter toutes les corrections restant à faire (orthographe – remarques...).

Le site est volontairement axé sur l'intuitif de l'utilisateur.

### ▪ **DEMONSTRATION :**


- Le tutoriel dure 15 min – quelques modifications restent à faire.
- L'accès se fait par défaut sur l'ensemble des fiches, puis elles s'ouvrent une à une à partir du sommaire
- Les liens vers les fiches, les diagrammes, les liens externes sont présentés.
- La création d'un établissement vétérinaire est expliquée.
- Les évaluations sont présentées ; elles sont volontairement bloquées au bout de un mois afin d'inciter les confrères à les renouveler pour évoluer ; elles peuvent cependant être ré-ouvertes pour les poursuivre.

La démonstration est l'occasion de premières remarques, suggestions de corrections qui seront transmises à PROXIM.

### ▪ **QUESTIONS :**

- Des professionnels non-vétérinaires mais responsables qualité peuvent-ils avoir accès au guide et obtenir un login et un mot de passe ?

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 11 MAI 2016
		<b>A.G. ET C.A. du 11 MAI 2016</b>	Date de diffusion 29 NOVEMBRE 2016

Le site du GBPMV est volontairement réservé aux personnes détentrices du diplôme de vétérinaire, et ces derniers ne doivent en aucun cas donner leur login et leur mot de passe qui doivent rester personnels. Les autres professionnels peuvent se connecter au guide en utilisant le login et le mot de passe de la société d'exercice si elle est inscrite à l'Ordre.

## **2- POINT FINANCIER DU GBPMV – LAURENT PERRIN :**

Actuellement 13 000 euros ont été réglés à PROXIM création ; le devis a été respecté.

Restent à régler les ajustements supplémentaires demandés en cours de travail.

Jérôme Defachelles a présenté une facture de 1545 euros HT.

La facture de Jacqueline Bastien est en attente – non réglée pour l'instant car pas complète.

Le trésorier attend les factures de toutes les personnes ayant travaillé sur ce projet; chacun doit donner le volume de travail qu'il a fourni en heures.

La dépense totale à ce jour est de 16 000 euros HT – la DGAL a versé 4000 euros – le budget est maîtrisé à ce jour.

Des conventions seront signées avec les 4 écoles vétérinaires.


**Jean François Rousselot doit écrire un courrier d'accompagnement présentant et justifiant le coût supplémentaire par rapport à la cotisation annuelle versée à QUALITEVET.**

- Vetagrosup : le courrier doit passer par Gilles Bourdoiseau et être adressé à la direction
- ENVToulouse : Isabelle Chmitelin est présente ce jour
- ENVMaisons Alfort : il faut voir avec Marc Gogny s'il est judicieux d'envoyer la facture car Alfort revient tout juste au sein de QUALITEVET et n'a pas participé aux prises de décisions.
- Oniris : Laurent Perrin se met en contact avec Patrick Bourdeau.

## **3- CONDITIONS D'ACCES AU GBPMV – JACQUES GUERIN – CORINNE BISBARRE**

- Les vétérinaires inscrits au Tableau de l'Ordre se connectent sans souci grâce à leur login et leur mot de passe
- Depuis juillet 2015, les confrères investis d'une mission de service public peuvent faire enregistrer leur diplôme sans s'inscrire au Tableau en envoyant une photocopie de leur carte d'identité et de leur

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 11 MAI 2016
		<b>A.G. ET C.A. du 11 MAI 2016</b>	Date de diffusion 29 NOVEMBRE 2016

diplôme au CNOV. Leur Login et leur mot de passe ne leur sont pas envoyés automatiquement car le CNOV ne dispose pas de toutes les adresses mail, mais il leur suffit ensuite de téléphoner au CNOV pour les obtenir.

**Les enseignants peuvent donc faire enregistrer leur diplôme et demander leur numéro + leur mot de passe.**

**Concernant Vetagrosup** : il y a deux responsables Pharmacie, un vétérinaire et un pharmacien ; si ce dernier souhaite avoir accès au GBPMV, il doit faire une demande particulière auprès du CNOV. Une fiche « tiers » sera créée afin de lui autoriser l'accès.

Il est impossible d'attribuer un numéro d'Ordre à une école car ce numéro correspond à un diplôme ;

- Pour l'instant, le SAS laisse passer les vétérinaires salariés du secteur public, mais pas ceux du secteur privé ; à condition que leur diplôme soit enregistré auprès du CNOV.

**Le GBPMV doit être accessible à l'ensemble de la profession vétérinaire, y compris les salariés du privé ; cette limite demande une correction au niveau du SAS Ordinal.**

- Concernant les étudiants, ils ont tous reçu un courriel sur leur adresse de l'école, leur indiquant leur numéro en tant qu'élève (qui sera leur futur numéro ordinal) donc leur login, et leur mot de passe.

**Les problèmes de connexion des élèves semblent venir non pas du SAS ordinal, mais de PROXIM qui doit modifier son filtre et accepter l'accès au GBPMV de toutes les personnes que le SAS ordinal laisse passer.**

De plus, il semblerait que les élèves des écoles lisent peu ou pas les courriels sur leur boîte mail « école ».

Un gros travail a été réalisé pour permettre cet accès à l'ensemble de la profession ; il reste sans doute des ajustements à faire au cas par cas.

**Un moyen de transmission des « bugs » et problèmes à PROXIM sera mis en place prochainement**


#### **4- COMMENT PROMOUVOIR LE GBPMV ?**

##### **CONFERENCE DE PRESSE – CONGRES SNGTV**

Le délai est très court (1 semaine) ; cette conférence devrait déboucher sur un communiqué de presse ; il faut donc être vigilant à ne présenter que le Guide (et non les accréditations), sa dématérialisation, et à insister sur le fait qu'il concerne l'ensemble de la profession (ruraux + canins + équins ...).

##### **LIENS RAMENANT AU SITE GBPMV**

<b>Rédigé par</b>	<b>Validé par</b>	<b>Approuvé par</b>
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 11 MAI 2016
		<b>A.G. ET C.A. du 11 MAI 2016</b>	Date de diffusion 29 NOVEMBRE 2016

Chaque organisme de QUALITEVET devra faire passer un communiqué avec ce lien ramenant au site.

## 5- MODALITES D’AFFICHAGE DE LA RECONNAISSANCE

Le CTE a émis un avis sur ce qui pourrait se faire en matière d’affichage (supports + mentions : nom du référentiel, nom et adresse de l’organisme de contrôle, règles de reconnaissance). La seule chose admise par le CNOV était l’apposition d’une affiche dans la salle d’attente.


**Depuis la parution du nouveau code de déontologie, les règles de communication ont changé. QUALITEVET doit-elle adresser un courrier de demande officielle au CNOV ?**

- Le GBPMV est non opposable ; il permet une auto-évaluation du praticien et peut être à l’origine d’une reconnaissance. Cette reconnaissance suppose une procédure d’audit bien définie, qui contrôle le suivi scrupuleux des règles de bonnes pratiques telles que définies dans le GBPMV.
- Si la communication est libre, elle ne doit en aucun cas être trompeuse pour le public et c’est à chacun d’en assumer la responsabilité. La délibération du CSOV de 2007 prévoyait un affichage selon 3 modalités (affichette en salle d’attente, autocollants dans les véhicules et marques apposées sur les ordonnances et les documents professionnels). Cette décision concerne l’audit et non la simple autoévaluation. L’affichage renforce la responsabilité du vétérinaire, et il pourrait en être tenu compte en chambre de discipline, car, même si le Code de déontologie a été modifié, le fond serait jugé sur cette délibération de 2007.

**Qualitévet n’est pas accréditée pour effectuer les contrôles ; pour qu’elle le soit, il faudrait entrer dans un processus de reconnaissance de cette accréditation. La question est de savoir si Qualitévet désire prendre cette orientation, et donc assumer de plus lourdes responsabilités ?**

- Le COPIL de reconnaissance qualité est une entité complexe, répondant à des normes précises. Si Qualitévet demande à être accréditée, elle devra alors entrer dans un contexte de reconnaissance de démarche qualité. Pour l’instant, cette fonction est assumée par la SNGTV et non par Qualitévet.
- La démarche qualité correspond plus à un projet d’entreprise, en réponse à la demande de ses clients en recherche d’une attestation de reconnaissance, qu’à une démarche individuelle ; C’est une démarche globale, pas axée uniquement sur le GBPMV qui n’en est qu’une étape.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 11 MAI 2016
		<b>A.G. ET C.A. du 11 MAI 2016</b>	Date de diffusion 29 NOVEMBRE 2016

Une réflexion doit s'engager : soit Qualitévet demande à devenir organisme d'accréditation et entre dans cette reconnaissance, soit la reconnaissance de la démarche qualité à propos du GBPMV est confiée à un organisme spécialisé, soit on reste en l'état tant que la demande n'est pas plus pressante, en restant attentif aux éventuelles modifications de l'opinion publique ou aux attaques du système prescription/délivrance du médicament vétérinaire.

Il est décidé :

- ➔ **De commencer par les autoévaluations volontaires des vétérinaires. Qualitévet suivra le nombre des structures s'engageant dans cette démarche.**
- ➔ **Tout en se préparant en cas de crise majeure, et en réfléchissant aujourd'hui à ce qui pourrait poser problème demain. L'actualité peut un jour contraindre la profession à entrer dans une démarche de reconnaissance de démarche qualité, le risque étant alors qu'elle devienne obligatoire.**
- ➔ **Le GBPMV peut alors apparaître comme un bon moyen d'éviter ces obligations très contraignantes.**

- ➔ Les marques d'affichage actuellement acceptées peuvent continuer à être utilisées par la vingtaine de structures (sur env. 6000) ayant effectué la démarche d'accréditation ; cette accréditation est datée et limitée dans le temps.

**Les documents de communication seront réactualisés.**


## **6- LES ANESTHESIQUES VOLATILS – CLAIRE SCICLUNA**

Un questionnaire a été rédigé, incluant une partie réglementaire qui aborde notamment la kétamine, ainsi qu'un paragraphe concernant la formation du personnel soignant à l'anesthésie. Claire Scicluna envoie le lien vers le questionnaire aux membres de Qualitévet et plus particulièrement vers le groupe de travail sur les anesthésiques volatils.

Le but est de faire un état des lieux et d'évaluer les risques éventuels des anesthésiques volatils. Il faut cependant rester vigilant à ce que ces dossiers ne viennent pas compliquer la vie des vétérinaires en matière de responsabilité de l'employeur.

Il est important d'axer le travail sur la maîtrise actuelle des risques liés à l'anesthésie en général et anticiper leur prise en compte avant qu'ils ne posent problèmes.

<b>Rédigé par</b>	<b>Validé par</b>	<b>Approuvé par</b>
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 11 MAI 2016
		<b>A.G. ET C.A. du 11 MAI 2016</b>	Date de diffusion 29 NOVEMBRE 2016

## **7- CREATION DE DEUX GROUPES DE TRAVAIL : « ANALYSES DE LABORATOIRE » et « HYGIENE » :**

### **ANALYSES DE LABORATOIRE :**

Il est important que les vétérinaires puissent réaliser un certain nombre d'analyses dans l'établissement de soins, mais ils doivent connaître leurs limites et choisir de ne faire que les analyses dont ils peuvent assurer la traçabilité et l'absence de dangerosité pour l'environnement. La question est de savoir, par exemple, si le praticien possède les compétences pour réaliser un antibiogramme.

Un descriptif des conditions de réalisation de ces analyses sera envisagé, soulignant les difficultés de réalisation qu'il convient de maîtriser pour pouvoir réaliser des analyses de qualité.

L'expérience des laboratoires spécifiquement vétérinaires sera intéressante rédiger de tels documents à l'intention des vétérinaires en exercice dans les établissements de soins.

Il convient de différencier technique d'analyse et interprétation de l'analyse, ainsi que sensibilité et spécificité.

### **Personnes pressenties pour la constitution d'un groupe de travail :**

Il est proposé que l'animation du groupe « Analyses de laboratoire » soit assurée par J. FLORI / SNVECO

Il est suggéré de contacter E. RICHARD (AVEF), C. MEDAILLE et l'AFLABV – Il est aussi proposé de joindre un représentant de l'ADILVA et des industriels comme BIOMERIEUX - Voir aussi à contacter l'industrie des réactifs.

Il est proposé de travailler d'abord en petit groupe afin de cerner le sujet et de faire une première étude.


Après réalisation d'un travail préparatoire prospectif, ces propositions seront confirmées lors de la prochaine AG.

### **HYGIENE :**

#### **Personnes pressenties pour la constitution du groupe de travail :**

Il est proposé que Laurent MANGOLD (AVEF) et Gilles BOURDOISEAU travaillent à la constitution du groupe de travail d'ici la prochaine AG. Jean François ROUSSELOT se joindra au groupe. Il faudra intégrer les écoles vétérinaires à ce projet. Il faudrait aussi intégrer un chirurgien de l'AFVAC (Eric ASSIMUS par exemple) plus un membre de la SNGTV.

<b>Rédigé par</b>	<b>Validé par</b>	<b>Approuvé par</b>
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 11 MAI 2016
		<b>A.G. ET C.A. du 11 MAI 2016</b>	Date de diffusion 29 NOVEMBRE 2016

Il existe déjà un projet de recherche financé par le plan ECOANTIBIO piloté par un groupe d'Etude de l'AFVAC spécialisé dans la chirurgie osseuse (GECOV) associé à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse portant sur l'efficacité de 3 techniques de désinfection des sites opératoires, avec engagement à publication.

#### **8- QUESTIONS DIVERSES :**

Aucune question diverse.

La prochaine Assemblée Générale de QUALITEVET aura lieu

**MARDI 29 NOVEMBRE 2016**

**DE 14 H 00 à 17 H 00**

Siège du Conseil national de l'Ordre

**FIN DE LA REUNION – 17 H 30**

<b>Rédigé par</b>	<b>Validé par</b>	<b>Approuvé par</b>
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET